



RENCONTRES ET LOISIRS

Prévention Spécialisée

PROJET ASSOCIATIF

2014 ó 2018

**937 rue du Faubourg de Béthune 59500 DOUAI ó Tél 03 27 88 93 13 ó Fax 03 27 99 45 96
mail : retl@orange.fr**

Table

	<u>Page</u>
Préambule	3
Historique de Rencontres et Loisirs	4
Valeurs de l'Association	6
La Prévention Spécialisée = Missions	8
= Principes de fonctionnement	9
= Méthodes d'intervention	11
Organigramme de l'Association	12
Enjeux : Agir pour Devenir	13
Orientations - les Acteurs	14
- l'Action	17
- les Axes	18
- les Ressources	20
Evaluation	21

PREAMBULE

Pour les membres de l'Association RENCONTRES & LOISIRS, la rédaction de son projet n'a pas été un acte anodin : il se veut être un outil construit et porté par le Conseil d'Administration en vue de guider l'action de l'association.

Le projet associatif a donc été rédigé avec la volonté qu'il s'inscrive comme une référence institutionnelle que chaque acteur se doit de faire vivre au quotidien (administrateurs, direction, salariés, bénévoles réguliers).

Carte d'identité associative, le projet donne également le moyen de nous faire connaître dans notre environnement social et politique ; d'être lisible comme acteur de l'Action Sociale. Et parce que rien n'est immuable, il nous est apparu nécessaire d'actualiser cet outil en le faisant évoluer pour conduire les changements qui s'imposent à tout organisme vivant.

« Un système qui n'a pas en lui les moyens de traiter ses problèmes est condamné soit à la régression, voire à la mort, soit, en se dépassant lui-même, à la métamorphose. En refusant la régression, en résistant à la mort, oeuvrons pour la métamorphose » E.Morin

Au cœur de nos préoccupations, l'Homme est à la fois le moyen et le but de notre association : un moyen parce que c'est grâce à l'engagement des adhérents que cette association vit et traverse le temps. Un but car l'engagement des membres associatifs, guidés par des valeurs humanistes, n'a de sens que la prise en compte de l'Autre en tant que sujet à part entière, avec son histoire, son identité, un devenir en puissance qu'il convient de respecter et d'accompagner avec ses forces et ses faiblesses.

Cette démarche a été pour nous le moyen de réaffirmer le sens et l'éthique de nos actions en réinterrogeant les valeurs fondatrices de l'association au regard du contexte environnemental et sociétal d'aujourd'hui : il reprend d'où l'on vient et indique où l'on va.

Aussi trouverez-vous dans ce présent écrit, un rappel de l'histoire associative qui a forgé nos spécificités actuelles et à travers laquelle persistent nos valeurs.

Les orientations et les objectifs prioritaires, intermédiaires et leurs corollaires qui conduisent le sens de l'action associative y seront également déclinés tout en veillant à nous inscrire dans une démarche prospective à moyen et long terme.

Enfin, les ressources mobilisées par l'association pour mettre en œuvre ses orientations et atteindre ses objectifs seront évoquées ainsi que le fonctionnement associatif à travers son mode de gouvernance.

Historique de Rencontres et Loisirs

La création de Rencontres et Loisirs, a été impulsée en 1961 par la paroisse protestante, dans un esprit laïc, suite aux phénomènes de bandes de jeunes à Douai. Déclarée le 5 février 1962 à la Sous Préfecture de Douai en tant que Société ou Association d'Education Populaire elle a pour but de créer et faire fonctionner une Maison de jeunes, mettant à la disposition de tous les jeunes des activités éducatives et récréatives », contribuant ainsi à « l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique ». Implantée au faubourg de Béthune, dans un bâtiment de la paroisse elle en fait l'acquisition en 1987 et après deux déménagements de l'administration, l'association regroupe les services administratif et éducatif sur le lieu initial après une réhabilitation et une extension des locaux inaugurés le 28 mars 2012 en présence du vice-président du Conseil général du Nord délégué à l'Enfance, la jeunesse et la famille.

Rencontres et Loisirs est agréée par le Ministère de l'Education Nationale-Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, en tant qu'« Association d'Education Populaire » en 1963, puis en 1966 par le Comité National des Clubs et Equipes de « Prévention contre l'adaptation Sociale de la Jeunesse ».

En effet, compte tenu des difficultés d'insertion sociale de nombreux jeunes, les activités menées d'abord par des bénévoles puis par des éducateurs salariés dépassent vite le simple accueil de loisirs et s'inscrivent progressivement dans le champ de l'action éducative préventive auprès de ces jeunes avec une prise en compte de leur milieu de vie. Le cadre juridique de la Prévention Spécialisée sera fixé par l'arrêté du 4 juillet 1972.

L'association procède à une refonte de ses statuts en 1981, dont l'objet exprime l'esprit de la Prévention Spécialisée :

« Le but de l'Association est de susciter la prise de responsabilité et la prise en charge des gens par eux-mêmes, d'apporter à la population et surtout au quartier des idées, des moyens en vue de cette prise en charge, d'aider les enfants et adolescents à surmonter leurs difficultés en mettant en particulier à leur disposition des activités éducatives et créatives. »

Les modifications de 1994, 1995, 2009 ne porteront que sur des ajustements nécessaires notamment le contrôle financier, le respect de la représentativité masculine et féminine sans modification du but.

Le fonctionnement du club est financé par subventions, de la Direction départementale des affaires Sanitaires et Sociales puis de la Direction Enfance Famille du Département après la décentralisation de 1986. Les autres activités que l'association pense nécessaire de poursuivre entraînent la recherche de financements auprès de collectivités publiques, de fondations

L'extension du territoire d'intervention aux quartiers douaisiens du Faubourg d'Esquerchin, Résidence Gayant, à la commune de Cuincy limitrophe de la Roseraie puis à la commune d'Auby, la présence spécifique d'un ALSES en collège, l'accompagnement des jeunes en errance dans Douai dont le centre, ont nécessité le recrutement de nouveaux éducateurs.

Fin 2003 l'Association s'engage dans l'écriture et la mise en œuvre des Contrats d'Objectifs Tripartites (ou Contrats d'Objectifs Concertés en matière de Prévention Spécialisée) avec le département et chacune des trois communes.

Après étude de notre dossier en CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) l'Association obtient du Conseil général du Nord l'autorisation de fonctionnement par l'arrêté du 29 novembre 2007, l'habilitation « Aide sociale à l'Enfance » le 15 mai 2008 et l'avis de conformité pour le fonctionnement du Club Prévention Spécialisée de l'Association le 5 juin 2008.

En 2010 l'Association a rejoint le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale ACCES (Agir, Coopérer, Coordonner En Solidarité).

Ainsi au travers des Rencontres, au-delà des Loisirs, l'Association se tourne vers le Devenir de la jeunesse et s'efforce d'AGIR (Accompagner, Guider, Insérer, Relier) dans ce sens.

Valeurs de l'association, fondement de l'action

Dans l'histoire de Rencontres et Loisirs se lisent l'esprit et les valeurs de l'Education populaire qui

« concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir. Les processus qu'elle développe et les méthodes qu'elle utilise sont des compagnonnages actifs qui visent à agir avec ceux qu'ils concernent et non à leur place. » (Charte de l'Education Populaire / CNAJEP 2005).

Se lit aussi l'esprit spécifique de la prévention spécialisée : tournée vers ceux qui sont en marge de la société ou en rupture elle agit sur et avec le milieu de vie des jeunes dans un but d'insertion sociale, d'accès à une qualité de vie digne et autonome.

L'action est fondée sur des valeurs partagées par les membres de l'association et les professionnels, des valeurs à décliner dans l'action éducative, à transmettre, à faire partager.

Ce sont : *les valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité :

« Les activités sont accessibles à tous les jeunes dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupes confessionnels. »

(Art 4 des statuts).

*et les valeurs humanistes basées sur la Dignité de toute personne humaine

-en référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948)

Préambule : Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde

Art 1 Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

-en référence également à la Déclaration des Droits de l'Enfant (20 novembre 1989)

4 principes de base : non-discrimination ; intérêt supérieur de l'enfant ; droit à la vie, à la survie et au développement ; respect de l'opinion de l'enfant

Cette dignité implique

respect de soi et de l'autre en réciprocité; respect de l'identité qui est une sortie de l'anonymat pour trouver sa place dans la société, sans stigmatisation ou discrimination. Elle conduit à une pratique de

la tolérance,

la solidarité,

la justice,

afin de garantir pour tous

la sécurité,

une qualité de vie matérielle, éducative, culturelle et affective

Elle s'inscrit dans un rappel à la loi pour tous avec les droits et les devoirs et vise une participation démocratique.

L'émancipation attendue suppose la confiance dans les potentialités, capacités du jeune à devenir un citoyen responsable et nécessite donc engagement, loyauté, courage et coopération

C'est le sens de notre **logo**, un labyrinthe qui est une invitation, une incitation à avancer et se sortir des difficultés par le haut dans la dignité. J.Tréhout :

*« dans le labyrinthe de ta vie
tu crois voir des chemins qui s'opposent
mais va, avance, si tu oses
tu trouveras la sortie »*

En corollaire s'impose la nécessité de faire ou refaire société, donc de travailler en direction et avec les habitants, en élargissant l'espace géographique.

Faire vivre ces valeurs est un objectif de l'association, au sein de ses instances, dans son fonctionnement, ses relations entre administrateurs, membres bénévoles et professionnels mais aussi dans l'environnement social, institutionnel. Un progrès social durable n'étant possible que s'il y a changement du regard du jeune sur soi et son environnement, changement du regard de la société sur la jeunesse, les personnes en difficulté.

Une action sociale cohérente doit se faire dans la cohésion, le sens du partage et doit redonner sens à la vie.

« Une société ne peut progresser en complexité que si elle progresse en solidarité »

E.Morin

et sans doute avons-nous beaucoup à apprendre de ceux qui sont dans la difficulté.

Dans la pratique éducative la mise en œuvre des valeurs requiert

-une méthode : proximité, visibilité, disponibilité, mise en situation des jeunes, travail éducatif en équipe et en réseau ; analyse et adaptation des pratiques

-des qualités : -écoute bienveillante et stimulante

-ouverture d'esprit

-maîtrise de soi et faculté de se remettre en question

-réactivité et patience

-imagination, créativité

-capacité à aller « au devant » du public, à observer avec vigilance afin de

.repérer les difficultés, et particulièrement les grandes souffrances occultées,

.apaiser,

.valoriser les qualités et potentialités

.amener les jeunes à l'estime de soi.

La Prévention Spécialisée Les Missions

(référence : CTPS Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée)

-Les actions dites de « prévention spécialisée » ont pour base légale la combinaison *des articles L 121-2 et L 221-1-2° du code de l'action sociale et des familles : actions individuelles et collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale, des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les zones sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'adaptation sociale

-Elles se situent dans le champ de l'aide sociale à l'enfance relevant de la compétence des départements depuis les lois de décentralisation de 1986.

-Elles sont soumises, en application de l'ordonnance du 1er décembre 2005, à la réglementation relative aux établissements et services sociaux et médicaux sociaux instituée par la loi du 2 janvier 2002, excepté certaines dispositions incompatibles avec leur spécificité ; dispositions prévues aux articles L 311-4 à L 311-7 (livret d'accueil, contrat de séjour, appel à une personne qualifiée, conseil de vie social, et règlement de fonctionnement).

-Elles continuent de reposer sur des principes d'action définis, antérieurement, par les circulaires d'application qui ont suivi la publication de l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 portant reconnaissance, par l'Etat, des interventions de prévention spécialisée : travail de rue, non institutionnalisation des actions, absence de mandat nominatif, recherche de la confiance des jeunes approchés, respect de leur anonymat.

-Elles s'inscrivent de façon spécifique, en application de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, dans les actions de prévention de l'adaptation sociale devenues, par la volonté du législateur, un axe majeur de la protection de l'enfance

**La combinaison des articles L 121-2 et 221-1-2° du CASF constitue la base légale des actions de prévention spécialisée.*

Article L 121-2 : Dans les lieux où se manifestent des risques d'adaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

1° Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,

2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,

3° Actions d'animation socio-éducative.

• Pour la mise en oeuvre des actions mentionnées au 2° ci-dessus, le Président du Conseil Général habilite des organismes publics ou privés dans les conditions prévues aux articles L 313-8, L 313-8-1 et L 313-9.

Article L 221-1-2 : Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes :

2° organiser dans les lieux où se manifestent des risques d'adaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2° de l'article L 121-2.

Les principes de fonctionnement en Prévention Spécialisée

(références :CTPS et CROSMS Projet de service 200- 2012 RetL)

Les fondamentaux de la prévention spécialisée sont les fruits de sa pratique, de son expérience cumulée. Ils se sont construits progressivement à partir du simple constat que son mode d'intervention suppose, pour être efficace, l'adhésion sans contrainte et la confiance des personnes. Ce sont :

L'absence de mandat nominatif, principe cardinal d'où découlent tous les autres. En effet, c'est parce que la population n'est pas désignée nominativement, parce qu'elle est désignée globalement comme marginalisée, en rupture avec son milieu, que le mode d'approche devra en tenir compte et ce à tous les niveaux (administratif, pédagogique, modes d'action). Cette locution « absence de mandat » exprime très fortement le décalage avec une approche judiciaire ou administrative et ne veut pas dire absence de commande sociale, ni de repérage dans le temps et dans l'espace. On parle de mandat territorial dans le cadre des Contrats d'Objectifs Concertés

La libre adhésion (seul principe explicitement désigné par l'arrêté du 04 07 72) exprime la démarche « d'aller vers » les jeunes marginalisés, leur milieu, de façon volontaire mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation, respectueuse aussi des espaces et des moments favorables aux contacts. Le principe de libre-adhésion reconnaît explicitement la nécessité d'être libre pour adhérer véritablement à des propositions. A contrario il exprime la situation d'opposition, de refus des institutions, de malaise et de mal être dans laquelle se trouvent les jeunes ciblés par la prévention spécialisée. (donne le choix à la personne d'accepter de travailler avec l'équipe de prévention spécialisée. Elle implique le respect de la personne dans sa capacité entre autres à faire ses choix. Cela veut dire aussi que l'éducateur doit argumenter afin de persuader la personne qu'il est intéressant de travailler avec lui. Il ne fait aucun doute que c'est par la nature de son engagement, sa proximité, sa capacité « à aller vers », aller « au devant », donc dans la nature de son engagement, sa proximité, sa capacité à aller « au devant », donc dans la confiance qu'il a en ses propres capacités, qu'il pourra y parvenir.)

Le respect de l'anonymat, conséquence directe de l'absence de mandat et de la libre adhésion : l'absence de mandat nominatif implique qu'il est indispensable de recueillir l'adhésion de la personne. Celle-ci garde l'initiative de l'élaboration et du maintien, ou non, de cette relation, ce qui demande du temps.

Le partage d'informations en dehors de l'association est impérativement soumise à l'autorisation de la personne - aussi faudrait-il plus exactement parler du respect de la confidentialité - La finalité est bien que le jeune sorte de l'anonymat sans être réduit à son problème, pour « devenir quelqu'un ».

La non institutionnalisation de l'intervention s'inscrit dans un mouvement perpétuel où l'adaptation permanente s'impose, seule possibilité de pouvoir aller, avec les personnes accompagnées, dans le sens de solutions les plus adéquates possibles quant à leur situation. Elle suppose donc souplesse, mobilité, adaptabilité et mise en œuvre de relais.

Le partenariat : pour faciliter l'insertion ou la promotion des jeunes et des familles les éducateurs ne peuvent agir seuls. Ils doivent être en contact avec les institutions (ou structure de droit commun) tels les services sociaux, établissements scolaires, culturels, de formation, le monde du travail afin de conjuguer les compétences, travailler dans un esprit de complémentarité, de coopération.

Le **support associatif** : le cadre associatif est plus favorable à l'exigence de souplesse, de proximité et d'adaptabilité. Il permet d'éviter d'être semblable aux institutions que les jeunes rejettent.

La notion **d'action sur et avec le milieu** de vie, priorité de la prévention spécialisée est un « processus participatif de production sociale. Il se construit avec le plus grand nombre d'acteurs d'un même territoire (habitants, institutions, collectivités locales). C'est une proposition de changement des rapports des personnes avec leur environnement social, institutionnel et politique. » -Mettre en oeuvre le développement social territorial J François Bernoux

Méthodes d'intervention :

Présence sociale dont le travail de rue/accompagnement social et éducatif/actions auprès des groupes/action institutionnelle et partenariat/interventions spécifiques/fonctions de soutien et de supports

Une vue globale de l'activité en prévention spécialisée

Organigramme de l'Association

Enjeux : objectifs et défis Agir pour Devenir

L'évolution des collectivités, du cadre législatif, réglementaire, le contexte économique entraînent complexité et contraintes qui touchent au fondement du fait associatif.

Les évolutions sociale, technologique, les problèmes économiques impactent la qualité de vie et les relations humaines. Les formes d'engagement changent. Dès lors si une rénovation, ou « métamorphose » s'impose, il est nécessaire de veiller à préserver l'engagement citoyen, et militant, que peuvent partager bénévoles et professionnels, la créativité des associations, piliers de la vie démocratique, acteurs dans les politiques publiques et non simples opérateurs d'une commande publique.

Les associations et la contractualisation

Chargées par les départements de la mise en oeuvre d'une mission de service public, les associations ont à transformer la commande qui leur est passée en projet d'action inscrit dans un territoire, un contexte historique et un système institutionnel particulier.

Au travers du schéma départemental, des contrats d'objectifs tripartites avec les municipalités le conseil général confère une confiance renouvelée aux associations et une légitimité parmi les services sociaux, qui conforte la légitimité naturelle provenant de l'adhésion du public.

Les contrats avec les collectivités, les conventions avec les institutions et associations partenaires contribuent à la lisibilité de l'action, à l'information sur les difficultés sociales mais ne sauraient contrarier la liberté associative, le respect des personnes et des principes spécifiques de l'intervention, caractérisée par sa proximité avec le public, sa souplesse d'adaptation aux situations.

CTPS : « La prévention spécialisée a certes une mission de service public à remplir. Pour autant elle ne doit pas devenir un service public », ni se substituer aux obligations des collectivités.

Le Partenariat

La prévention spécialisée, seule ne peut résoudre tous les problèmes de société mais y répond de façon spécifique. Les acteurs sociaux, les associations notamment, sont nombreux mais les partenariats ne peuvent s'instaurer que dans le respect des compétences, dans la complémentarité et non la concurrence.

De nouvelles associations de quartiers apparaissent, impulsées ou soutenues par les équipes éducatives. Cette évolution salubre pour la citoyenneté conduit à se recentrer sur le cœur de la mission éducative..

Prévention et sécurité.

Les incertitudes et inquiétudes sociales induisent trop souvent une demande de politique sécuritaire. En se tournant vers les causes de la marginalisation et des déviations la prévention spécialisée contribue à un apaisement social mais se distingue de la prévention de la délinquance au sens policier. Le mal-être n'est pas un délit. La précarité ne doit pas rimer avec culpabilité mais avec solidarité., et il convient de rappeler que la mission relève de l'aide sociale, de la protection de l'enfance avec une approche résolument éducative.

Le public dans le contexte économique

La crise économique contemporaine impacte davantage les plus démunis, dans leurs droits fondamentaux (travail, logement, alimentation, santé) et dans leur plaisir à vivre :

« les hommes ne peuvent être réduits à la survie. Ils ont besoin de quelque chose qui les transporte » S. Hessel .

Face à la précarisation matérielle et culturelle il est nécessaire d'accompagner, aider, orienter sans être dans l'assistanat, de permettre à chacun de prendre sa place et d'assumer une citoyenneté responsable ; en associant action individualisée et reliance au groupe social en cherchant à influencer sur les politiques sociales.

La communication externe est donc nécessaire pour interpeller la société, rappeler le droit. Elle reste relative à l'action dans le respect des personnes et s'appuie sur une communication interne, claire et cohérente.

« La crise financière et économique avive un sentiment d'injustice que l'explosion des inégalités avait déjà créé (mais) Elle fournit à la société une occasion de repenser la cohésion sociale....de refaire Société ». Pierre Rosanvallon.

Face aux enjeux actuels s'impose pour Rencontres et Loisirs , comme pour d'autres associations, une métamorphose, processus naturel d'un être vivant vers un nouveau stade de son évolution, de son adaptation au contexte, sans renier l'identité ni l'objectif : l'humain reste au centre de nos préoccupations.

Orientations.

Dans une perspective de cinq ans

Préserver l'autonomie de l'association et pérenniser son action en diversifiant les réponses adaptées aux problèmes diagnostiqués, nécessite une cohésion des acteurs fédérés autour du projet et partageant le socle de valeurs et une cohérence dans l'action.

L'association se propose de « *rechercher la direction et la valeur dans l'acte lui-même, plutôt que dans les buts proposés* » Margaret Mead

Les Acteurs

L'Administration au service de l'action

Sachant que « *Administrer c'est diriger, gouverner et que, étymologiquement, ad ministrare signifie servir* » il s'agira pour les administrateurs de

poursuivre leur engagement avec

-le fonctionnement démocratique des instances garanti par les statuts en vigueur,

-la transparence budgétaire,

-la répartition des tâches au sein du bureau et des délégations de représentation,

-le suivi de la gestion du patrimoine et des locaux à la disposition des activités,

-le maintien des ReLier*, entre administrateurs et professionnels (connaissance des quartiers, suivi des projets, réflexions thématiques),

-la présence dans les instances sociales, culturelles

-la contribution à la professionnalisation des jeunes, notamment avec les dispositifs nationaux

optimiser

-le recrutement de membres administrateurs d'origines professionnelles différentes, et de membres issus des secteurs d'intervention.

-les qualifications qui seraient souhaitables pour la gestion générale par des formations

-une veille juridique (textes de lois, réglementation du travail, comptabilité, sécurité)

prévoir

-des rencontres avec des habitants ou représentants des quartiers

-la participation de bénévoles dans des activités en fonction des nécessités

-l'extension de l'intervention sur d'autres secteurs repérés ou demandeurs

[* **Relier** : Conseil d'Administration du 12 novembre 1998.

objectifs :

-Relier administrateurs et professionnels dans une meilleure connaissance des problématiques de quartier,

-assurer un suivi, un soutien aux projets,

-susciter une réflexion partagée sur des thèmes relatifs à la Prévention Spécialisée

Fréquence des rencontres :

une toutes les six ou huit semaines, pendant la réunion d'équipe (jeudi matin) et éventuellement un soir pour une réflexion en commun sur un thème.

Les Professionnels éducatifs et administratifs qui concourent à la mise en œuvre du projet associatif. Il y a lieu de

rappeler

-les délégations concernant le directeur (projet, ressources humaines, service financier et administratif)

-le règlement intérieur

-l'adaptation des horaires aux réalités et nécessités du service

poursuivre

- l'élaboration des fiches de postes des personnels
- la procédure des projets éducatifs étayés (en adéquation avec les besoins et les moyens) et des compte-rendus précis des actions et de l'activité annuelle (dans les cadres réglementaires de l'association et du département)
- l'accès aux formations en lien avec l'activité et formations qualifiantes

optimiser

- la diversité des compétences pour des réponses diversifiées et des actions transversales
- la fluidité entre les équipes pour renforcer une action conjoncturelle

Le Public, objet et sujet de l'Action

La tranche prioritaire étant celle des 11-25 ans en Prévention Spécialisée, il faut donc cibler les problèmes de socialisation rencontrés par cette tranche d'âge, problèmes propres au jeune et qui touchent au vécu familial, à la scolarisation, à l'entrée dans la vie d'adulte. Une prise en compte de l'environnement global du jeune nécessite donc de

préserver un accueil ouvert à un public indifférencié pour éviter la stigmatisation

renforcer l'intervention

- par des actions en deçà et au delà des âges réglementés, soit dans le cadre d'un partenariat soit par des actions volontaristes de l'association (sport, culture, logement...).
- en stimulant la prise en charge des habitants par eux-mêmes

Les Partenaires, étant incontournables dans une action sociale, il y a lieu de

développer ou consolider

- les partenariats en fonction des besoins : Associations, Fondations, Collectivités óprojets spécifiques adaptés, ex CISPD
- les relations avec les autorités de tutelle, les collectivités territoriales COC

formaliser

- les conventions et contrats

progresser

- au sein du groupement ACCES dans la coopération qui doit permettre de soutenir, renforcer le fait associatif, de développer les réponses, la lisibilité des actions, d'influer sur les politiques sociales.

L'action

Diminuer ou lever les obstacles à l'inclusion sociale des jeunes et de leur famille suppose, la prise en compte d'une variété de problématiques en fonction des personnes, des secteurs, du contexte historique social, politique, et nécessite de

réaliser des diagnostics de terrain, annuellement pour appréhender l'évolution des problématiques

rechercher, développer et diversifier des réponses adaptées aux observations et élaborées dans les échanges entre équipes.

enrichir l'intervention par l'innovation, la créativité portée par une dynamique collective

évaluer, pour vérifier la pertinence, l'adéquation de ces réponses aux besoins
ré orienter, trouver des relais

anticiper les besoins et problématiques émergents ou latents

investiguer d'autres territoires

être en liaison avec les habitants et les associations locales

exercer une veille sociale sur le public jeune, sur les risques de rupture sociale, et contribuer à la constitution d'un observatoire de la jeunesse en partenariat.

communiquer vers les instances socio politiques (interpellation) sur les besoins des habitants et des jeunes.

démontrer par les actions la pertinence de la Prévention Spécialisée au sein des politiques sociales, de par son caractère éducatif, généraliste dans la proximité.

Les axes

Ces axes sont évidemment soutenus par les principes éducatifs et les méthodes d'intervention spécifiques de la Prévention Spécialisée.

Il faut rappeler que s'il y a unité dans l'objectif général, les actions se diversifient selon les secteurs en fonction du public, des partenaires, des moyens locaux.

« L'adolescence est à la fois le maillon faible (par sa faible insertion sociologique) et le maillon fort (par ses énergies) de la chaîne de nos sociétés. » souligne E.Morin

Aussi,

l'accompagnement d'un jeune dans les différentes étapes de sa vie ó de l'enfance à l'adolescence puis à l'âge adulte ó peut tracer une ligne directrice pour l'action :

-Être et Devenir en tant qu'individu, citoyen une construction identitaire intégrée dans le vivre ensemble.

Atteindre ce but suppose de viser le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-vivre avec les autres. Ainsi les actions, accompagnements individuels ou collectifs permettent de développer les potentialités, travailler les capacités de résilience, pour se projeter dans l'avenir, trouver un sens à la vie, au sein d'une collectivité de plus en plus large.

***Savoir être**

par des actions qui favorisent le développement personnel : se dépasser, développer les capacités personnelles, le sens de l'effort, une mobilité physique, psychologique et sociale
au niveau de la scolarité :

- valoriser et développer la fonction ALSSES de liaison école-jeune-famille
- proposer des temps de soutien éducatif
- s'associer à la lutte contre le décrochage scolaire
- développer le partenariat avec les collègues dans les actions sur l'environnement naturel

au niveau du temps libre :

- loisirs créatifs, culturels par le biais du cinéma, de la musique, des NTIC
- pratique des sports, avec une perspective d'inscription dans des clubs
- séjours de rupture

***Savoir faire**

pour entrer dans la vie active

- accompagnement dans la recherche d'emploi, orientation vers des formations

-maintenir ou développer ses capacités :

- mise en place de chantiers éducatifs
- mobilité
- secourisme

***Savoir vivre ; respect de soi**

par des actions qui développent

l'estime de soi, l'autonomie.

la prévention des risques :

- ateliers santé,
- actions partenariales et aide psychologique pour lutter contre les dépendances ou addictions

***Savoir vivre ensemble ; respect mutuel**

le lien familial et social : axe qui concerne les jeunes en errance avec davantage de vigilance il s'agit souvent de limiter les effets de la précarisation matérielle et / culturelle par

- un accompagnement social pour l'accès à des ressources, la recherche de logement, -
- une médiation en vue de renouer les liens entre les jeunes et leur famille
- des actions de solidarité
- l'accès à des loisirs en famille, des sorties
- l'accès à l'informatique

la vie des quartiers :

- participation aux événements festifs
- soutien à la dynamique locale, à la vie associative

l'environnement naturel :

- connaissance et respect de l'environnement :
- actions autour du jardin (jeunes ou familles),
- « « de la pêche
 - « « de l'amélioration du cadre de vie

la citoyenneté :

- information sur le fonctionnement de la vie publique et ses instances
- rappel de la loi
- apprentissage de la responsabilisation des jeunes par l'encouragement à s'engager dans la vie associative et civique.
- découverte d'autres pays, les voyages formant la jeunesse...

Il est évident que ces orientations supposent de s'appuyer sur un partenariat élargi : habitants, éducation nationale, mission locale, organismes d'insertion professionnelle, justice, organismes sociaux et culturels, voire des partenaires économiques...

« La prévention spécialisée, en raison du public auquel elle s'adresse, traverse par ces actions, les champs

de la prévention primaire -éducation péri et post scolaire-,

de la prévention secondaire centrée sur ceux qui posent problème,

de la prévention tertiaire, celle de l'aggravation des comportements difficiles et de la récidive dans la délinquance » (CTPS 1995).,

En fonction des problématiques repérées, des acteurs locaux et relais existants, les orientations pourront varier selon les secteurs.

Mais, du fait que « prévenir ou réparer vont souvent de pair » une présence vigilante reste nécessaire pour éviter la chronicité et la réitération des problèmes...

Ainsi chaque jeune pourra-t-il progressivement prendre sa place légitime dans la société.

Quelles sont nos ressources ?

- *sa volonté de créer des services complémentaires de l'action de prévention spécialisée départementale (judo) en deçà et au delà de la tranche d'âge 11-25 ans,
 - ...de rechercher des financements complémentaires
 - ...d'explorer les possibilités de partenariats économiques
- *La capacité de l'association à utiliser les dispositifs permettant l'accès à l'emploi des jeunes : Service civique, Emplois d'avenir
- *La motivation, la volonté d'acteurs fédérés autour d'un projet d'amélioration de la qualité de vie (membres bénévoles, professionnels, habitants)
- *Le sens de la complémentarité et de la coopération chez nos partenaires
- *La participation dans les réseaux
 - l'APSN pour la réflexion sur les pratiques éducatives, l'accompagnement dans les projets, la représentation
 - Le dispositif départemental de Protection de l'Enfance (situations préoccupantes)
- *Le groupement pour l'ouverture du partenariat, la réalisation de projets éducatifs ou d'insertion, les perspectives de formation et de mobilité pour les professionnels, la veille juridique, une valorisation politique.

- *Sur le plan matériel :
 - des locaux et un terrain qui permettent d'innover des actions techniques, environnementales ou conviviales.
 - un équipement informatique

Notes : ***Relier*** : Conseil d'Administration du 12 novembre 1998.

objectifs :

- Relier administrateurs et professionnels dans une meilleure connaissance des problématiques de quartier,
- assurer un suivi, un soutien aux projets,
- susciter une réflexion partagée sur des thèmes relatifs à la Prévention Spécialisée

Fréquence des rencontres :

une toutes les six ou huit semaines, pendant la réunion d'équipe (jeudi matin) et éventuellement un soir pour une réflexion en commun sur un thème.

Evaluation

Suivi de la mise en œuvre du projet associatif :

Présentation des axes du projet de service par le directeur aux administrateurs fin 2013

Rapport d'activité annuel en assemblée générale

Diagnostic des problématiques et présentation des projets ajustés chaque fin d'année par le directeur en conseil d'Administration pour accord.

Même procédure pour les projets en opportunité

Echanges entre administrateurs et éducateurs au cours des ReLier

Evaluation interne prévue avec l'aide d'un référentiel extérieur (APSN/ Pôle Prévention ACCES)

Evaluation externe prévue, avec la perspective d'un projet dans le groupement ACCES.